Eau | Déchets | Patrimoine

Sivom de la Saudrune

Changement de contrat

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Informations à compléter

N° ..... Point de consommation	Adresse : .... ☐ Frouzins ☐ Portet sur Garonne ☐ Roques sur Garonne ☐ Seysses N° de compteur ..... N° de Cyble ..... Relevé d'index ..... Date .....
Identification de l'ancien occupant : ☐ **Propriétaire** Joindre l'attestation du notaire ☐ **Locataire** Joindre la copie du bail + état des lieux ☐ **Agence** ☐ **Autre**	L'usager demande la résiliation de son contrat N° ..... Nom ..... Prénom ..... Ou agence gérante du bien ..... Nouvelle adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : ..... Courriel : ..... Prélèvement automatique : ☐ Oui ☐ Non
Identification du nouvel occupant ☐ **Propriétaire** ☐ **Locataire** ☐ **Agence** ☐ **Autre**	Nom ..... Prénom ..... Ou agence gérante du bien ..... Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : ..... Courriel : ..... Entreprise n° SIRET : .....

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission Informatique et Liberté.

Il est convenu entre le nouvel occupant et le SIVOM de la Saudrune que :

Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation pour un montant de 30 € TTC

L'usager déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat. Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui sera remis, sans préjudice des voies de recours de droit commun. Le présent contrat entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement de service et il entraîne une facturation d'assainissement généré par l'organisme compétent.

Le compteur doit être protégé par l'usager contre le gel - en assurant dans la niche une protection thermique efficace (polystyrène, laine de verre…) - et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi l'usager serait responsable de sa détérioration.

Fait le : Signature de l'ancien occupant Signature du nouvel occupant

45 Chemin des carreaux - 31120 Roques sur Garonne - Tél 05 62 20 89 50 - Fax 05 62 20 89 59 N° SIRET 243 100 153